

# RGPD et loi Informatique & Libertés prévoient un principe d'interdiction de traiter données de santé

TRAVAUX

PUBLIÉE LE 08/01/2025

Saisine liée : POUR UN NUMÉRIQUE EN SANTÉ SOUVERAIN, DE CONFIANCE ET INCLUSIF

Formation de travail liée : COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ

Hélène GUIMIOT, cheffe du service de la santé à la CNIL

*"Le RGPD et la loi Informatique et Libertés prévoient un principe d'interdiction de traiter les données de santé, puisque ce sont des données qui sont considérées comme sensibles".*

Hélène GUIMIOT, cheffe du service de la santé à la CNIL, auditionnée par la commission Affaires sociales et santé du CESE dans le cadre de sa saisine d'initiative "Numérique en santé".